

RAPPORT ANNUEL

COMMUNE DE TREFLEZ

PRIX ET QUALITE SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SERVICE PUBLIC



apport relatif au prix et à la qualité du Service public d'eau potable pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune de TREFLEZ exerce en régie municipale la compétence eau potable.

Elle importe la totalité de l'eau potable du réseau par l'intermédiaire du syndicat Mixte du Bas Léon auquel elle a adhéré.

2 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

943 habitants au 1^{er} janvier 2016, en résidence principale. Compte tenu des résidences secondaires, la population DGF est de 1152 habitants.

3 – PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

- L'application du règlement du service
- Le fonctionnement
- La surveillance et l'entretien des installations
- La relève des compteurs
- Les branchements et extensions du réseau

4 – LONGUEUR DU RESEAU

41 kilomètres de canalisation principale, environ.

Les canalisations du réseau principal sont en ciment ou PVC.

Les dérivations sont en fonte.

Les raccordements en PVC.

5 - NOMBRE D'ABONNEMENTS

EXERCICES	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
NOMBRES	646	659	667	670	673	681

6 - VOLUMES DISTRIBUES

ANNEES	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
VOLUMES EN M3	56806	58443	50612	51004	51769	54937

+ 4000 -

La consommation moyenne par abonnement est de 72.45 m3

7 - VOLUMES INTRODITS DANS LE RESEAU

ANNEES	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
VOLUMES EN M3	61934	64265	58862	59543	55518	63733

+ 6000

8 - PERFORMANCE DU RESEAU

ANNEES	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Rendement technique	92%	90%	85 %	85 %	93 %	86 %

Nota : un rendement inférieur à 80 % est jugé insuffisant

ANNEES	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Indice de perte	0.34	0.38	0.55	0.57	0.25	0.58

Volume introduit-volume distribué/linéaire/365

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le conseil municipal vote les tarifs de vente de l'eau et de la redevance assainissement. Les tarifs applicables pour l'exercice 2014/2015 n'ont pas été révisés. Les tarifs appliqués sont donc ceux fixés par délibération en date du 7 mars 2014.

La redevance pollution domestique, prélevée sur le m³ d'eau consommé, est fixée par l'Agence de l'Eau Bretagne-Pays de Loire.

Voir en annexe la note annuelle de l'Agence de l'Eau.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- L'abonnement annuel, payable d'avance pour la période du 1^{er} mai au 30 avril, et proratisé en cas de résiliation en cours d'année.
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement au cours du mois d'avril ou au départ de l'abonné.

S'ajoutent au prix du service :

→ *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant en € est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Elle est unique sur l'ensemble du Service.

Au 1^{er} janvier 2015 elle est de 0,30 € (0,31 € en 2015).

→ *La redevance d'assainissement*

Elle s'élève à 25 € par maison d'habitation par an. Elle est reversée au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la commune (S.P.A.N.C.) et finance le contrôle de fonctionnement des assainissements individuels, lequel a lieu une fois tous les 6 ans.

La facturation du service auprès des usagers est bi-annuelle. L'abonnement au Service d'eau et la redevance assainissement sont payables en début d'année et la consommation réelle est facturée en fin du 1^{er} semestre.

PRIX DE L'EAU

Evolution du tarif

Désignation du tarif	2014/2015	2015/2016
Abonnement (part fixe)	30 € 00	30 € 00
Consommation de 0 à 20 m3 (le m3)	1.80 €	1.80 €
Consommation de 21 à 70 m3 (le m3)	1.20 €	1.20 €
Consommation de 71 à 120 m3 (le m3)	1.05 €	1.05 €
Consommation au-delà de 120 m3 (le m3)	0.85 €	0.85 €
Redevance pollution domestique (le m3)	0.31 €	0.31 €
Redevance contrôle assainissement	25 € 00	25 € 00

FACTURE MOYENNE DE 120 M3

Abonnement	30 € 00
Consommation 0 à 20 m3, soit 20 m3	36 €
Consommation 21 à 70 m3, soit 50 m3	60 € 00
Consommation 71 à 120 m3, soit 50 m3	52 € 50
<i>S/TOTAL SERVICE EAU</i>	<i>178 € 50</i>
Redevance pollution domestique	36 € 00
Redevance contrôle assainissement	25 € 00
TOTAL GENERAL	239 € 50

Soit un prix moyen du m3 (hors assainissement) : 1 € 79

BUDGET DU SERVICE

RECETTES (compte administratif 2015)

Vente de l'eau	116 699 € 36
Branchements et interventions facturés aux abonnés	3 801 € 31
TOTAL	120 500 € 67

DEPENSES (compte administratif 2015)

Achat d'eau à la Lyonnaise des Eaux	21 548 € 75
Fournitures et travaux	3 566 € 89
Frais d'analyses	1 271 € 71
Participation Syndicat du Bas Léon	13 251 € 40
Frais de personnel reversés à la commune	15 000 € 00
Reversement redevance pollution domestique	16 109 € 00
Reversement redevance au SPANC	16 325 € 00
TOTAL	87 072 € 75

Prix du mètre cube d'eau acheté à la Lyonnaise des Eaux : 0.4749 € T.T.C.

Depuis 2010, le Service n'a plus de remboursement d'emprunt.

Une campagne de renouvellement de compteurs est en cours.

En 2016, la commune a décidé d'adhérer au groupement de commandes mis en place par le Syndicat Mixte du Bas en vue d'une étude patrimoniale et tarifaire du réseau.

Cette étude est aujourd'hui un préalable pour envisager une rénovation du réseau si nécessaire, mais sera également très utile dans la perspective du transfert obligatoire aux E.P.C.I. des compétences communales en matière d'eau et assainissement au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Elle permettra en effet d'établir un état des lieux complet des ouvrages et du service d'eau potable.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D 1321-103 du Code de la Santé publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) (ex D.D.A.S.S.).

Ci-joint copie de ce rapport et de la dernière analyse réalisée.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU FINISTERE



Service émetteur : Délégation départementale du Finistère
Département veille et sécurité sanitaires
et environnementales
Pôle Santé environnement

Affaire suivie par : Janine CONAN
Courriel : janine.conan@ars.sante.fr

Téléphone : 02 98 64 50 62
P. J. : 2

Date : 18 février 2016

Objet : Contrôle sanitaire des eaux destinées à la
consommation humaine – Bilan 2015

Monsieur le maire

29430 TREFLEZ

MAIRIE DE TRÉFLEZ

4 2 FEV. 2016

"COURRIER ARRIVÉE"

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le bilan du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine de votre adduction communale pour l'année 2015, établi conformément aux dispositions des articles R.1321-1 et suivants du code de la santé publique.

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité mais n'a pas satisfait totalement aux références de qualité. Ces références concernent des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ; elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur. La présence de bactéries coliformes (nombre de colonies estimé entre 1 et 3/100 ml) a en effet été mise en évidence dans une analyse.

Vous trouverez ci-joint la note de synthèse relative à la qualité de l'eau distribuée en 2015. Ces informations doivent être transmises aux abonnés avec la facture d'eau (articles D.1321-103 à 105 du code de la santé publique).

Pour le préfet du Finistère,
et par délégation du directeur
général de l'agence régionale de
santé,
l'ingénieur général du génie sanitaire

Brigitte YVON

Copie :

- DDTM
- Syndicat du Bas-Léon
- Conseil départemental – SEA - Ressources

information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

ADDUCTION COMMUNALE DE TREFLEZ

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé, en distribution
7 échantillons d'eau qui ont été analysés par le laboratoire LABOCEA,
agréé par le Ministère de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par la **MAIRIE DE TREFLEZ**

L'eau distribuée provient de l'Aber-Wrac'h après traitement à l'usine
du syndicat du Bas-Léon située à Kernilis.

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
PRISE D'EAU BANNIGUEL	Procédure terminée (captage public)	06/05/03	31/05/06

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

7 analyses conformes sur
7 réalisées

dureté :

TH moyen de 11 °F
eau peu calcaire

fluor :

l'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrate :

7 analyses conformes à la
limite de qualité de 50 mg/l
sur 7 réalisées
teneur maximale : 11 mg/L
teneur moyenne : 9 mg/L

pesticides :

6 analyses conformes sur 6
réalisées à la mise en distribution.
limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres :

conclusion sanitaire

L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux exigences de qualité pour les autres paramètres mesurés.

Pour le directeur général, et par délégation,
La responsable du pôle santé-environnement,



Brigitte YVON

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses de contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :
www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE :
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

BILAN 2015 AC TREFLEZ_

Dans le cadre du contrôle sanitaire exercé par l'ARS, 7 échantillons d'eau représentatifs ont été analysés par le LABORATOIRE LABOCEA agréé par le Ministère de la Santé. La gestion de la distribution est assurée par la MAIRIE DE TREFLEZ le nombre d'abonnés est de 673

bilan quantitatif et qualitatif

conformité bactériologique et chimique (Oui/Non) et nombre d'analyses

Installation	Nom	Bactério	Chimie	UDI	
				D1	D2
UNITE DE DISTRIBUTION	TREFLEZ_	O	O	6	1

statistiques par installation

Installation	Nom	Libellé du paramètre	Unité	Valeur moy.	Valeur maxi	Limites de qualité maxi	Nbre de valeurs
UNITE DE DISTRIBUTION	TREFLEZ_	Aluminium total µg/l	µg/l		42,00		7
		Nitrates (en NO3)	mg/L	9	11,00	50	7

descriptif sommaire des installations

	Eau distribuée - m3/an	Population	Observations
UNITE DE DISTRIBUTION TREFLEZ_	59821	930	Importation du syndicat du Bas-Léon : 59821 m3 longueur du réseau : 41 km ; purges 2 fois/an

	Volume m3	Date dernier nettoyage	Observations
RESERVOIR DE BEL-AIR	300	12/10/15	absence de rechloration

observations générales

Le taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques par rapport aux limites de qualité est de 100% sur les eaux distribuées pour les paramètres recherchés. L'eau distribuée n'a toutefois pas satisfait totalement aux références de qualité en raison de la présence de bactéries coliformes (nombre de colonies estimé entre 1 et 3/100 ml) sur un prélèvement du 12 novembre.



Quimper, le 25 mars 2016

RESULTATS D'ANALYSES DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Service émetteur : Délégation départementale du Finistère
Pôle Santé-Environnement

MAIRIE DE TREFLEZ
07 AVR. 2016
"COURRIER ARRIVEE"

Prélèvement : 00164484
Unité de gestion : 0095 AC TREFLEZ_
Installation : UDI 001059 TREFLEZ_
Point de surveillance : BOURG TREFLEZ
Localisation exacte : ÉCOLE ND DU SACRÉE CŒUR
Commune : TREFLEZ
Prélevé le : mardi 15 mars 2016
par : L PAUGAM LABOCEA PLOUZANE
Type visite : D1

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE TREFLEZ
BOURG
29430 TREFLEZ

Mesures de terrain

	Résultats	1 - Limites de qualité		2 - Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	8,9 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,30 unitépH			8,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	<0,1 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,1 mg/LCl ₂				

Analyse laboratoire

Effectuée par : LABOCEA
Type : DRBAN Code SISE : 00179459 Référence laboratoire : 16031400989301

	Résultats	1 - Limites de qualité		2 - Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Odeur (qualitatif)	0 qualif.				
Saveur (qualitatif)	0 qualif.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,32 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,3 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	381 µS/cm			200,00	1100,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Aluminium total µg/l	30 µg/l				200,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	7,9 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	PRESENCE n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	PRESENCE n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		

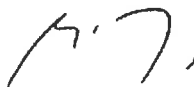
1 - Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

2 - Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Pour les paramètres microbiologiques, lorsque le résultat indiqué est "PRESENCE", il convient de considérer qu'il s'agit d'une simple détection de l'organisme dans l'eau et que le nombre de colonies est estimé entre 1 et 3.

Pour le Directeur général et par délégation,
l'ingénieur général du génie sanitaire



Brigitte YVON

COMMUNE DE TREFLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 février 2014	<p>Le 7 mars 2014, à 16 heures 00,</p> <p>Le Conseil municipal de TREFLEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François ANDRE, maire.</p> <p>Etaients présents : MM. Emile ACQUITTER, Catherine BECHADE, Jean Yves JAFFRES, Jean Paul CORRE, Jean ELEGOET, Pierre PINVIDIC, Philippe BERGOT, Malou FAVRET, Arnaud QUELENNEC, Romain SALOU, Morgane CALVEZ.</p> <p>Absents excusés : Thierry GAUDEC (a donné pouvoir à Arnaud QUELENNEC) Jacky PEDEN (a donné pouvoir à François ANDRE) Philippe CABON (a donné pouvoir à Pierre PINVIDIC)</p>
Membres :	
En exercice : 15	
Présents : 12	
Votants : 15	

Objet : Service des eaux – révision des tarifs de vente de l'eau

A l'unanimité, le conseil municipal décide de réviser les prix de vente de l'eau de la manière suivante à compter de la prochaine facturation (relevés mai 2013/avril 2014) :

- Forfait : 30 €
- Consommation de 0 à 20 m³ : 1.80 € le mètre cube
- Consommation de 21 à 70 m³ : 1.20 € le mètre cube
- Consommation de 71 à 120 m³ : 1.05 € le mètre cube
- Consommation supérieure à 120 m³ : 0.85 € le mètre cube

Le forfait de raccordement au réseau d'eau potable (branchement neuf) passe à 710 € à compter du 1^{er} avril 2014.

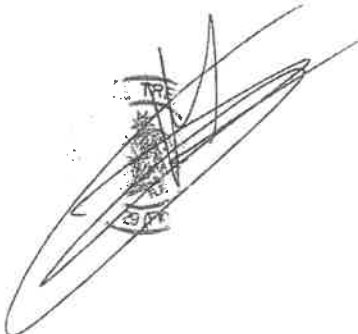
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
François ANDRE

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en Préfecture le 12 mars 2014
- La publication le 12 mars 2014

Fait à TREFLEZ, le 12 mars 2014
Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902878-20140307-0703201414D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2014